

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2010055

Signataire : CK

OBJET : Mise en œuvre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) sur le territoire de la Plaine de France. Convention d'objectifs dit Grand Projet 3 (GP3)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Région Ile-de-France CR n° 68-07 du 27 septembre 2007 relative à la mise en œuvre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013,

Vu la délibération de la Région Ile-de-France CR n° 556-08 du 22 mai 2008 relative au partenariat au titre du Grand Projet 3 en faveur des projets d'aménagement du territoire,

Vu le protocole de la Plaine de France en date du 19 décembre 2000,

Considérant le Document Stratégique de Référence (DSR) de la Plaine de France adoptée le 12 décembre 2005,

Considérant la lettre de candidature du Directeur Général de l'EPA Plaine de France au Grand Projet 3 (GP3) du 1^{er} septembre 2009,

Considérant le projet de territoire issu de l'actualisation DSR de la Plaine de France,

Considérant les dossiers de candidatures approuvés au CA des 9 novembre 2009 et 8 juin 2010,

Considérant le programme de logements neufs et le programme d'actions annexés à la présente délibération,

Vu le rapport portant sur l'approbation de la convention d'objectifs GP3 présenté au Bureau Délibératif du 21 octobre 2010 de la communauté d'agglomération Plaine Commune,

Vu la délibération du conseil municipal d'Aubervilliers du 21 octobre 2010 autorisant le Maire à présenter auprès de la Région une demande de financement au titre du dispositif GP3 pour la construction d'un espace culturel transdisciplinaire rue Edouard Poisson,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOPTE le projet de territoire de la Plaine de France

APPROUVE le programme de logements neufs et le programme d'actions annexés à la convention d'objectifs

AUTORISE le Maire à signer avec la région et les partenaires du territoire la convention d'objectifs, telle que ci annexée, au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (Grand Projet 3 « Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France »).

Pour le Maire

L'adjoint délégué